

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA09 26 0318

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 28 septembre 2009, un premier projet de résolution (CA09 26 0318) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

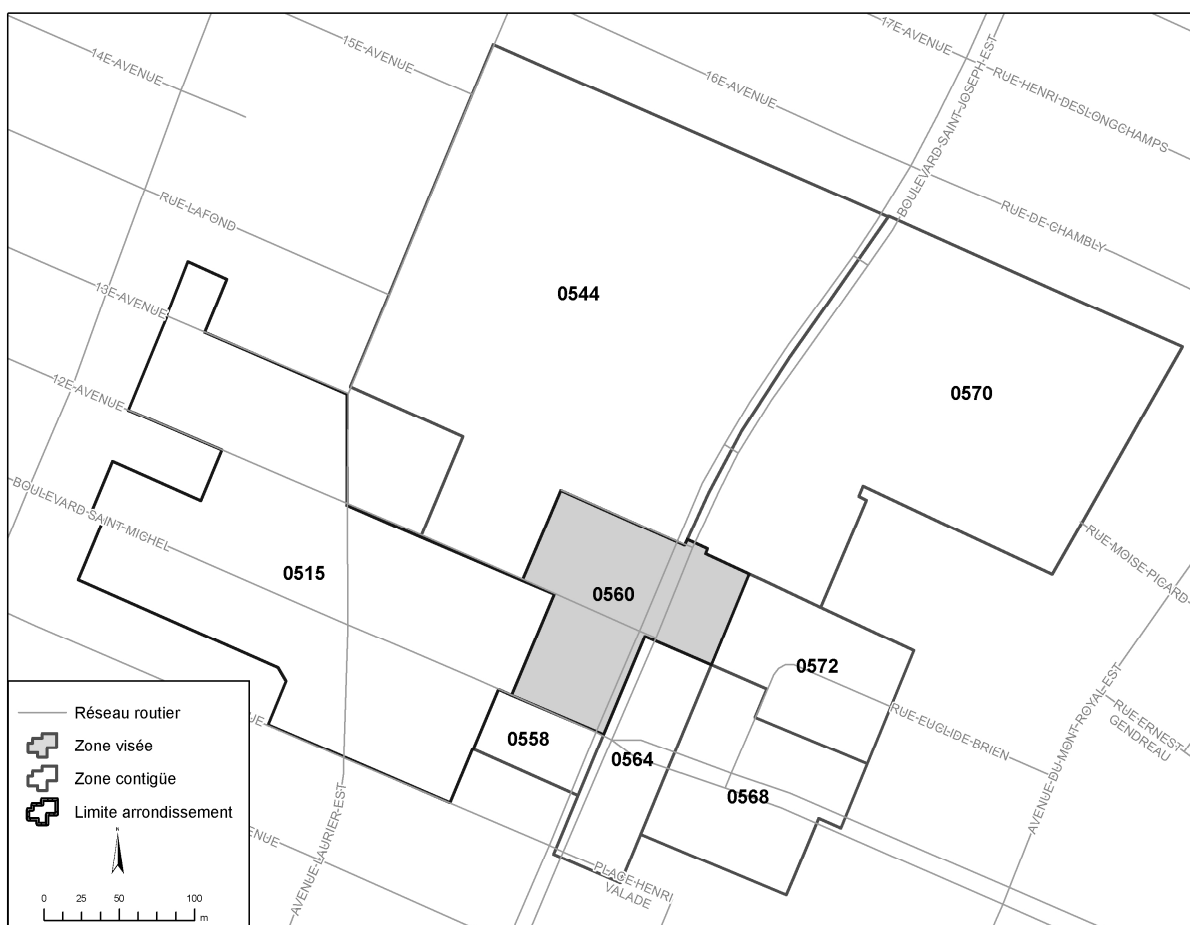
- L'agrandissement du bâtiment situé aux **3301-3311, boulevard Saint-Joseph Est**, en dérogation aux articles 8, 23, 52, 60, 81, 552, 553, 556, 571, 572, 578 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à la hauteur, à l'alignement de construction, à la proportion de maçonnerie en façade, à l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de chargement, et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 16 novembre 2009 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0560, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 3 novembre 2009

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement